

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 2 mai 2018

la Rectrice de l'académie de Limoges
Chancelière des universités

à

- M. le Président de l'Université de Limoges
- Mesdames et messieurs les Directeurs de CIO
- M. le directeur de CANOPE
- M. le Directeur de l'ONISEP
- M. le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC)
- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale -enseignement technique et général (IEN-ET-EG).
- (Pour attribution)*
- Madame et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la
CREUSE - HAUTE-VIENNE – CORREZE
(Pour information)

Division des Personnels
enseignants

Affaire suivie par
Marie-Emmanuelle MASDUPUY
Tel : 05.55.11.42.11
Marie-Line LESHOURIS
Tel : 05.55.11.42.16
Sylvie NORMAND
Tel : 05.55.11.42.04
Références
DPE/MEM
Télécopie
05 55 11 42 05
Mél
ce.diper@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

ANNULE ET REMPLACE LA CIRCULAIRE DU 3 AVRIL 2018

Objet : Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés, professeurs de lycées professionnels, professeurs d'EPS et CPE pour l'année 2018.

Par note en date du 4 décembre 2017, je vous rappelais les conditions d'accès au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle et vous en précisais les modalités d'inscription pour les professeurs certifiés, les professeurs de lycée professionnel, les professeurs d'EPS et les CPE.

Je vous indiquais également qu'au cours de l'année 2017-2018, deux campagnes d'avancement à la classe exceptionnelle devaient être menées, l'une au titre de 2017 et l'autre au titre de 2018.

La campagne 2017 s'étant achevée, il convient désormais d'ouvrir la campagne 2018.

Par conséquent, je vous précise ci-dessous le calendrier des opérations :

CANDIDATURES : du 3 avril 2018 au 25 avril 2018

PHASE DE CONTROLE DES ELIGIBILITES : du 26 au 30 avril 2018
Cette phase est assurée par les services académiques.

RECUEIL DES AVIS DES CHEFS D'ETABLISSEMENT ET INSPECTEURS : du 2 mai 2018 au 11 mai 2018

CONSULTATION DES AVIS PAR LES AGENTS : du 17 mai 2018 au 22 mai 2018

COMMISSIONS : du 11 juin 2018 au 15 juin 2018 (selon le corps)

En raison du calendrier extrêmement contraint, j'attire votre attention sur l'importance du respect des dates mentionnées dans cette note. Celui-ci conditionnera le bon déroulement des procédures à mener.



Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des agents placés sous votre responsabilité et je vous remercie pour votre collaboration.

Pour la Rectrice et par délégation
La Directrice des ressources humaines

Valérie BÉNÉZIT